

Séance n° 2
Exercice : la mesure statistique des grèves dans le secteur privé

La grève est ici définie comme un arrêt collectif du travail.

Les grèves dans le secteur privé sont mesurées de deux manières :

- par la source administrative : ce sont les inspecteurs et contrôleurs du travail (dont la mission principale est de faire respecter le droit du travail dans les entreprises) qui remplissent des fiches lorsqu'ils ont connaissance des conflits.
- plus récemment, depuis 1992, par la source enquête, avec l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise), questionnaire posé en face à face à des représentants de la direction, des représentants du personnel et des salariés d'un échantillon de plusieurs milliers d'établissements de plus de 20 salariés. La grève est alors mesurée à partir de leurs déclarations.

« **Journées non travaillées** » = le nombre de jours de grève multiplié par le nombre de grévistes, par année.

Exemples : 600 grévistes en grève pendant un jour = 600 journées non travaillées.

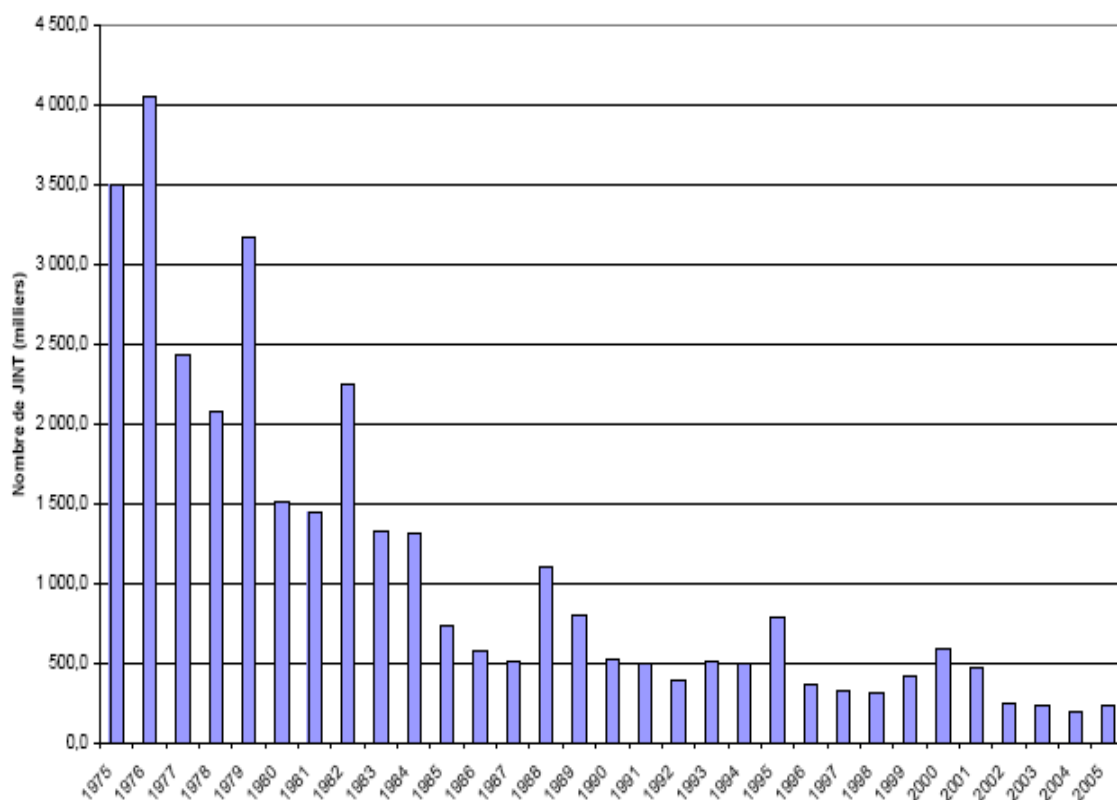
2 grévistes en grève pendant 300 jours = 600 journées non travaillées.

Source des tableaux et graphiques :

Alexandre Carlier, *Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête*, Document d'études de la DARES, n° 139, août 2008, disponible sur http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DE139_mesurer_les_greves_vf_280808.pdf

1. Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)

Graphique 1
Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)



Note : conflits localisés, hors transports à partir de 1996.

Source : Dares.

2. Comparaison du nombre de journées non travaillées en 1992 et 2004, selon la source administrative et selon l'enquête REPONSE

Tableau n° 1 : en 1992

	Statistiques administratives	REPONSE
Nombre de journées non travaillées	304 300	630 200
Part des journées non travaillées recensée par l'administration	48%	

Lecture : pour l'année 2004, le volume de journées non travaillées recensée par l'inspection du travail correspond à 23% du volume de journées non travaillées déclaré dans l'enquête REPONSE.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

Tableau n° 2 : en 2004

	Statistiques administratives	REPONSE
Nombre de journées non travaillées	190 600	821 100
Part des journées non travaillées recensée par l'administration	23%	

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

3. Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2004, selon la taille des établissements

Tableau n° 3

Effectifs	Statistiques administratives	REPONSE	Part des journées non travaillées recensée par l'administration
Moins de 50 salariés	13 200	105 800	12%
De 50 à 499 salariés	105 700	519 000	20%
500 salariés et plus	74 500	196 300	38%
Ensemble	193 400	821 100	24%

Lecture : dans les établissements de moins de 50 salariés, le volume de journées non travaillées recensé par l'inspection du travail correspond à 12% du volume de journées non travaillées dans l'enquête REPONSE.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

4. Évolution de la répartition des effectifs salariés (en %) selon la taille des établissements entre 1989 et 2005

Tableau n° 4

Taille de l'établissement	1989	2005
Moins de 50 salariés	52,7	53,2
De 50 à 499 salariés	34,5	36
500 salariés et plus	12,8	10,7
Ensemble	100	100

Question n° 1 (8 points)

Combien y a-t-il de journées de grèves en 2004 selon la source administrative ? Et selon la source enquête ? Comparez ces deux comptages.

Selon la source administrative, le nombre de journées de grève a-t-il diminué ou augmenté depuis 1992 ? Et selon la source enquête ? Comparez ces deux évolutions.

Question n° 2 (8 points)

Comment peut-on expliquer ces décalages ?

Intéressez-vous en particulier à la taille des établissements.

Question n° 3 (4 points)

Quelles hypothèses générales retirez-vous des résultats précédents quant aux différences entre source administrative et source par enquête ?